

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD**  
**PROCES - VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU 3 DECEMBRE 2013**

Le trois décembre deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

**Etaient présents** : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Anny DELVALLEZ, Jean-Marc SAAS, Mona PAJOLE, Bruno LEFEBVRE, Candide LOTT, Xavier HUMLER, Richard BAUMERT, Elisabeth DE MONTIGNY, Huguette BOQUEL, Nathalie GARBACIAK, Véronique BRUDER, Hava DEDE, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence ESTREICHER, Pascal GUIMIER, François LARDINAIS, Emilie UHL, Michelle SCHWEMLING Daniel WALTER, Daniel MESSMER et Etienne MARTIN

**Absents excusés** : Bernard BOUTONNET, Daniel WALDVOGEL et Sylvia LUSTIG (procuration donnée respectivement à Louis ZOBÈÏDE, Nathalie GARBACIAK et Daniel MESSMER) et Robert LUSTIG

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2013
- 4) Affaires financières
  - a) *préparation budget primitif 2014*
    - droits et taxes communaux
    - crédits scolaires
    - cotisations d'assurance-accidents agricoles
    - loyer des terres communales
    - tarifs de location de la salle des fêtes et salle polyvalente Rohan
    - plan d'effectif du personnel communal
  - b) *engagements de crédits d'investissements 2014*
- 5) Affaires d'urbanisme et travaux :
  - a) *Publicité dans le complexe sportif*
  - b) *Avenant à la convention de portage avec l'EPF pour les terrains près de la gare*
- 6) Avis sur l'adhésion du Syndicat mixte du SCOT de l'Alsace du Nord au Centre de Gestion du Bas-Rhin
- 7) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents, la presse et en procédant à l'appel.

# 1) COMMUNIQUES DU MAIRE

## *1) Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- Du 3 au 5 décembre à la salle des fêtes : bourse aux jouets de l'AGF
- Dimanche 8 décembre à 17h00 à l'église St Laurent : concert de l'Avent par la société «allons danser », donné par Annick BURGER et Franck NARDOLILLO
- Samedi 14 décembre à 18h30 à la salle des fêtes : fête de Noël du personnel
- Dimanche 15 décembre à 14h00 à Huttenheim : invitation à l'inauguration officielle des nouveaux locaux de l'association culturelle turque et franco-turque
- 15 et 22 décembre : ouverture des commerces, animations et petit marché de Noël le 22 décembre
- 18 décembre à 17h00 à la médiathèque : spectacle de contes - Noël en Alsace par Stéphane HERRADA
- Dimanche 22 décembre à 16h00 à l'église St Laurent : concert de Noël par le groupe de Gospel DZIDZOLE (accompagné par Albert NOUATI)
- Jeudi 26 décembre à 16h00 à la salle des fêtes : Super loto de l'ASB
- Mardi 31 décembre à 19h00 à la salle des fêtes : soirée du réveillon par le Club Bushido
- Vendredi 3 janvier à la salle des fêtes : vœux du maire
- Samedi 4 janvier à 14h00 : marche des rois mages par le Club Bushido (départ à la salle des fêtes)
- Mardi 7 janvier 2014 à 20h00 : réunion du conseil municipal (approbation du PLU)
- Dimanche 12 janvier 2014 à 16h00 à la salle des fêtes : concert de l'orchestre d'harmonie de la musique de Rixheim au profit des œuvres de OCOVAS
- Samedi 18 janvier à 19h30 à la salle des fêtes : bœckeoffe de la Laurentia
- Samedi 25 janvier à 20h00 à la salle des fêtes : bal de carnaval de l'ASB
- Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal en 2014 : 27 janvier et 25 février

## *2) Répartition des sièges à la communauté de communes*

Par courrier du 15 novembre Monsieur le Préfet a fait parvenir son arrêté du 28 octobre 2013 relatif à la composition du conseil communautaire après le prochain renouvellement des conseils municipaux. La répartition retenue est celle votée par le conseil de communauté du 2 avril 2013, malgré l'avis défavorable du conseil municipal.

Par courrier du 17 juin, j'avais saisi le Préfet quant à cette répartition. Celui-ci est resté sans réponse jusqu'à l'envoi de l'arrêté.

Par courrier du 20 novembre, j'ai sollicité à nouveau le Préfet pour demander des précisions, auquel a répondu Mme le Sous-Préfet en date du 29 novembre, confirmant le respect des termes de la délibération de la communauté de communes

### **3) Travaux à la déchèterie**

Suite à notre demande faite auprès du SMICTOM pour améliorer l'entrée et la sortie de la déchèterie, une consultation va être lancée en début 2014 et les travaux sont programmés pour l'été 2014.

### **4) Demandes des riverains de la RD 5**

Suite à plusieurs rencontres avec les riverains de la RD 5 une réflexion est engagée au niveau de la commission des travaux pour trouver des solutions à la problématique liée au trafic, à la vitesse et au bruit généré notamment par la circulation.

## **2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain**

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- SCI ISALAU, pour un appartement et lot de copropriété, sis 14, rue du faubourg de Strasbourg,
- Mme Sylvie STUTZ, pour un local commercial, sis 1 rue du Petit Rempart,
- SCI WO et WA, pour deux lots de copropriété, sis 1 rue de l'Eglise,

## **3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2013**

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2013 est **adopté** par 27 voix pour (1 abstention : Daniel MESSMER pour absence à la séance)

## **4) AFFAIRES FINANCIERES**

### **a) Préparation du budget primitif 2013**

*+ droits et taxes communaux*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,  
après en avoir délibéré,

## décide

de fixer comme suit les droits et taxes communaux au titre de l'année 2014, à savoir :

### **Droits de place au marché hebdomadaire :**

par stand le ml (marché hebdomadaire)	1,15
par stand le ml (marché trimestriel)	1,60
stationnement des véhicules et voitures ambulantes	9,70
raccordement coffret électrique (marché hebdomadaire)	2,20
raccordement coffret électrique (grand marché)	3,30

### **Droits de place (foire)**

Manèges : carrousel et manèges enfants : forfait	125,00
Manèges circulaires : toboggan, tourbillon...	400,00
Autobox	460,00
Stands (tir, confiserie, merguez, frites....) le ml	7,40
Barbe à papa : forfait	14,30
Distributeurs automatiques : l'unité	10,00

### **Droits d'utilisation du mur d'escalade**

moins de 18 ans : à l'année	20,50
au trimestre	7,20
plus de 18 ans individuel : à l'année	33,00
au trimestre	8,70
couple ou famille : à l'année	60,00
au trimestre	17,00

### **Droits d'occupation de la voie publique**

étalage sur les trottoirs : par an le ml	38,00
terrasses de restaurant : par an le ml	18,00
occupation du domaine public (matériaux divers sans autorisation) : par jour	10,60

### **Panneaux, réclames, enseignes en saillies :**

par enseigne et par an	20,00
publications, affichage	2,00

### **Cimetière**

concession trentenaire	280,00
concession dans le columbarium	530,00

### **Location de la salle des sports ou salle de classe :**

pour les sociétés sportives de Benfeld, par heure	7,40
pour les sociétés extérieures, par heure	22,00
salle des sports et plateau pour le collège (selon convention, actualisée annuellement en fonction des heures d'utilisation)	
club house (année par jour d'occupation)	100,00

**Location du stade municipal :**

par match de football	68,00
par meeting d'athlétisme (y compris la salle)	39,00
utilisation des vestiaires et stade par l'ASB	1 300,00

**Divers :**

location de jardins ouvriers, par an	15,00
photocopie, la pièce	0,45
déclaration de prolongation d'ouverture	17,00
ramassage de bois mort	7,00
licence débit de boissons de 3ème catégorie	32,00
participation des exposants aux journées d'octobre	10,00
subvention pour rénovation de façade (m <sup>2</sup> )	4,20

**Droits d'entrée à la baignade municipale :**

par jour :	
adultes	1,60
scolaires, étudiants, militaires	0,80
- de 6 ans et + de 60 ans	gratuit
groupes de jeunes accompagnés (+ de 5 pers.)	0,80
cartes d'abonnement pour la saison :	
adultes	26,00
scolaires, étudiants, militaires	16,00
parents et enfants vivant sous le même toit	33,00

**Location de la Villa Jaeger pour des expositions :**

grande salle, par week-end	170,00
petite salle, par week-end	85,00
ou le don d'une œuvre significative (ce tarif est majoré de 50% en période de chauffe: 85,00 € et 42,50 €)	

**Droits d'utilisation du plan d'eau :**

Association de pêche et de pisciculture	55,00
Amicale de Plongée	55,00

**Prix des maisons fleuries**

Grand prix (1)	100,00
1 <sup>er</sup> prix d'excellence (4)	70,00
prix d'excellence (13)	55,00
1 <sup>er</sup> prix d'honneur (24)	45,00
prix d'honneur (26)	35,00

**Droits d'entrée à la médiathèque***Frais d'inscription à l'année*

Livres et revues	
moins de 16 ans	gratuit
adultes	10,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	5,00

multimédia	
moins de 16 ans	5,00
adultes	20,00
moins de 26 ans et + de 60 ans	10,00
<i>Autres services</i>	
Carte perdue	2,00
photocopie	
photocopie	
copie noir et blanc	0,10
copie couleur	0,50
carte 10 copies noir et blanc	1,00
carte 25 copies noir et blanc	2,00
carte 2 copies couleur	1,00
carte 5 copies couleur	2,00
frais de retard	
1 <sup>ère</sup> semaine	1,00
2 <sup>ème</sup> semaine	2,00
3 <sup>ème</sup> semaine	4,00
4 <sup>ème</sup> semaine	10,00
boîtier DVD cassé	0,50
boîtier CD cassé	0,20
<i>Tarif de remboursement des documents</i>	
Livre adulte	15,00
livre jeunesse et bandes dessinées	10,00
CD, CD-ROM	18,00
DVD	30,00
(pondération de 50% pour documents de + de 5ans	
pas de remboursement pour documents de + de 10 ans)	
<i>Abonnements temporaires</i>	
Adulte (demi-tarif)	4 et 10
jeunesse (livre gratuit) - multimédia	5,00
(caution de 50 € ou 100 € à partir de 3 abonnements)	

**adopté par 27 voix pour**  
(1 voix contre : Daniel WALTER)

## a) Préparation du budget primitif 2014

+ *crédits scolaires*

### LE CONSEIL MUNICIPAL

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,  
après en avoir délibéré,

**approuve**

les propositions d'affectation des crédits scolaires pour l'année 2013/2014 résumées comme suit :

**Affectations prioritaires :**

- fournitures scolaires (fonctionnement) 15 615,00 €

**Autres emplois :**

- classes vertes (écoles Rohan et Briand) 4 000,00 €  
- activités culturelles 2 380,00 €  
- transports scolaires (ski, excursions...) 3 923,70 €

**Total des dépenses** 25 918,70 €

**adopté à l'unanimité**

**a) Préparation du budget primitif 2014**

**+) Cotisations d'assurance-accidents agricoles**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

vu l'avis émis par la commission des finances lors de sa réunion du 27 novembre 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

considérant que le prix du bail de la chasse à compter du 2 février 2006, conformément à la convention de gré à gré, s'élève à 7 500,00 €,

après en avoir délibéré,

**décide**

de reconduire le principe d'une participation communale aux cotisations d'assurance-accidents agricoles pour l'exercice 2013 d'un montant de 3 000,00 €, représentant 40% du produit de l'argent de chasse

**adopté à l'unanimité**

**a) Préparation du budget primitif 2014**

**+) Loyer des terres communales**

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que jusqu'à présent, les fermages évoluaient selon la variation d'un indice fixé dans chaque département par arrêté préfectoral. La loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010 a simplifié le dispositif et prévoit une nouvelle méthode d'indexation des fermages, à savoir un indice national. Ce nouvel indice devrait éviter les variations trop importantes en dents de scie d'une année sur l'autre.

Avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un arrêté du ministre chargé de l'agriculture fixera cet indice national et constatera sa variation.

L'arrêté du 18 octobre 2013 indique que l'indice national des fermages s'établit à 106,68 (103,95 pour 2012).

L'année 2009 sert de base 100 et remplace la base 100 précédente instaurée en 1994.

Cela conduit à une augmentation des fermages de 2,63% pour l'ensemble des échéances à régler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2013 et le 30 septembre 2014.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, considérant que les fermages ont évolué entre l'indice 103,95 pour l'année 2012 et 106,68 en 2013, soit une augmentation de 2,63%

vu l'avis émis par la commission des finances du 27 novembre 2013,

### **décide**

de fixer pour la saison 2013/2014 les tarifs de location des prés et terres communales comme suit :

- prés :	0,94 € l'are
- champs :	1,57 € l'are
- vergers :	2,28 € l'are
- terrains pour associations :	0,33 € l'are

Par ailleurs, l'assemblée décide de reconduire purement et simplement les locations des prés et terres communaux consenties antérieurement.

### **adopté à l'unanimité**

## **a) Préparation du budget primitif 2014**

**+ *tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente Rohan***

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 27 novembre 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, après en avoir délibéré,

### **décide**

de fixer comme suit pour l'année 2014 les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle polyvalente de l'Ecole Rohan :



## SALLE DES FETES

### GRANDE SALLE

#### **Bals :**

sociétés locales	450,00
sociétés extérieures	1 090,00
+ 10% des droits d'entrée	

#### **Concert :**

avec entrées payantes	450,00
sans entrées payantes	235,00
supplément en cas de repas	215,00

#### **Manifestations culturelles et sociales, expositions**

(maximum deux jours)

avec entrées payantes	530,00
sans entrées payantes	265,00
supplément en cas de repas	215,00

#### **Manifestations privées**

*sociétés locales*

avec repas	790,00
sans repas	530,00
supplément en cas de soirée dansante	215,00

*sociétés extérieures*

avec repas	1 040,00
sans repas	890,00
supplément en cas de soirée dansante	215,00

**Bourse aux vêtements (les deux)** 680,00

**Tarif horaire pour manifestation spécifique** 90,00  
(majorés de 50% en période de chauffe)

### AVANT SALLE

#### **Manifestations organisées en dehors de la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	235,00
société ou personne privée de l'extérieur	330,00

#### **Manifestations organisées durant la période de chauffe**

société ou personne privée de Benfeld	370,00
société ou personne privée de l'extérieur	460,00

**Tarif horaire pour manifestation spécifique** 53,00  
(majoré de 50% en période de chauffe)

**Heure de surveillance** 21,00

## SALLE POLYVALENTE

<b>Activités culturelles</b>	gratuit
<b>Réunions associations locales</b>	
par soirée	23,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	240,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	150,00
<b>Réunions associations extérieures</b>	
par soirée	55,00
forfait annuel pour occupation hebdomadaire	450,00
forfait annuel pour occupation mensuelle	310,00

**adopté par 26 voix pour**

(1 voix contre : Daniel WALTER et 1 abstention : Richard BAUMERT)

### **a) Préparation du budget primitif 2014**

#### ***+) Plan d'effectif du personnel communal 2014***

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis émis par la commission des finances dans sa réunion du 27 novembre 2013,

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

#### **décide**

d'adopter le plan d'effectif du personnel communal (emplois permanents), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme suit, en tenant compte des modifications envisagées permettant l'évolution de carrières de certains agents.

Les modifications envisagées concernent :

- La transformation d'un poste de rédacteur en rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe suite à la nomination d'un agent dans l'emploi de rédacteur
- Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à la Résidence pour Personnes Agées, suite à la nomination d'un agent en 1<sup>ère</sup> classe
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe en remplacement d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe

- intégration dans le plan d'effectif de la liste des postes ouverts pour des personnes recrutées sur des contrats de droit privé (apprenti, contrat en alternance, emplois aidés, contrats d'avenir...)
- L'ajustement des postes aux horaires réellement effectués par les agents dans les services concernés (notamment suite au départ à la retraite d'une ATSEM, dont les horaires ont été répartis sur les agents de l'école concernée)

<b>EMPLOIS</b>	<b>Nombre</b>	<b>Coefficient d'emploi</b>
<b>1) SERVICES ADMINISTRATIFS</b>		
Directeur Général des Services	1	Temps complet
Attaché principal	1	Temps complet
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet (pourvu 31h30)
Adj. adm. principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	Temps complet
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet (pourvu 17h30)
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet (non pourvu)
<b>2) SERVICES TECHNIQUES</b>		
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	temps complet
Adjoint technique princ. 1 <sup>ère</sup> classe	5	Temps complet (1 non pourvu)
Adjoint technique princ. 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet (2 non pourvus)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	10	Temps complet (1 non pourvu)
<b>3) RESIDENCE PERSONNES AGEES</b>		
Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Agent d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	Mi-temps (non pourvu)
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	21h30/semaine
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	20h/semaine)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	temps complet (pourvu 16h)
<b>4) AT.S.E.M.</b>		
A.T.S.E.M. principale 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet
A.T.S.E.M. principale 2 <sup>ème</sup> classe	1	Temps complet
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	2	Temps complet (1 non pourvu)
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	30 h/semaine
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	1	29 h/semaine
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	2	30 h/semaine (2 non pourvus)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine (non pourvu)
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	1	24 h 00/semaine (non pourvu)
<b>5) AGENTS D'ENTRETIEN</b>		
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	Temps complet (non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	34 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	28 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	30 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h/semaine

Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	25 h 30/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	23 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	20 h/semaine (1 non pourvu)
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	19 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	17 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	2	15 h/semaine
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	13 h/semaine

#### **6) FILIERE CULTURELLE**

Bibliothécaire	1	Temps complet
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h30/semaine
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	2	28h00/semaine

#### **7) AGENTS DE DROIT PRIVE**

Apprenti	2	Temps complet (1 non pourvu)
Contrat en alternance	1	Temps complet (non pourvu)
Contrat d'accompagn. à l'emploi	3	24 h/semaine (1 non pourvu)
Contrat d'avenir	2	Temps complet (2 non pourvu)

**adopté à l'unanimité**

#### ***b) Engagement de crédits d'investissement en 2014***

Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, informe l'assemblée que l'article 7 de la loi de décentralisation du 2 mars 1982 précise les dispositions à prendre relatives à l'engagement des crédits d'investissement dans le cas où le budget n'est pas voté au 1er janvier de l'exercice concerné.

Une circulaire interministérielle n° CD-4555 du 11 janvier 1989 notifiée par le trésorier municipal présente et détaille cette procédure budgétaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Madame Lucienne GILG, maire-adjoint, vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982, dite loi de décentralisation, modifiée par les dispositions de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, notamment les articles 15 à 22 relatifs à la procédure budgétaire,

vu les dispositions de la circulaire n° CD-4555 du 11 janvier 1989 relative à l'engagement de crédits d'investissement pour l'exercice à venir, si le budget primitif n'est pas voté à la date du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice concerné,

considérant que le budget 2014 ne sera pas voté avant cette date,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 27 novembre 2013,

## décide

d'autoriser le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2014, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit un montant total de 470 000 € :

20 Immobilisations incorporelles	11 800 €
202 Frais documents d'urbanisme	11 800 €
21 Immobilisations corporelles	893 850 €
2111 Terrains nus	6 250 €
2128 Agencements et aménagements	53 900 €
21311 Hôtel de ville	2 500 €
21312 Bâtiments scolaires	83 500 €
21318 Autres bâtiments publics	653 150 €
2152 Installations de voirie	43 000 €
21533 Réseaux câblés	1 250 €
21534 Réseaux d'électrification	4 900 €
21578 Matériel et outillage	250 €
2158 Autre matériel et outillage	5 750 €
2182 Matériel de transport	23 150 €
2183 Matériel de bureau	3 750 €
2184 Mobilier	5 000 €
2188 Autres immobilisations	7 500 €

**adopté à l'unanimité**

## 4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

### *a) Publicité dans le complexe sportif*

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire adjoint rappelle que par délibération du 3 juillet 1991, le conseil municipal avait interdit la mise en place de toute publicité sur les terrains et équipements communaux, à l'exception de manifestations spécifiques.

A ce jour, les termes de cette délibération ne correspondent d'une part plus à la réalité du terrain et d'autre part l'ASB sollicite l'installation de panneaux publicitaires sur la main courante du terrain d'honneur.

Il est donc envisagé d'engager une réflexion en vue de la mise en place d'un règlement de publicité dans le complexe sportif, sur les installations municipales utilisées par les associations

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint,

vu la délibération du 3 juillet 1991 relative à la publicité dans le complexe sportif,

vu la demande de l'AS Benfeld, sollicitant la pose de panneaux publicitaires sur la main courante du terrain municipal,

considérant que les modalités d'autorisation de la publicité dans le complexe sportif ne sont plus conformes aux besoins actuels,

### **décide**

de rapporter la délibération du 3 juillet 1991 interdisant toute publicité dans le complexe sportif,

### **charge**

la commission des sports d'élaborer un règlement de la publicité dans le complexe sportif, adapté aux besoins et demandes actuels

### **adopté à l'unanimité**

#### ***b) Prolongation de la convention de portage avec l'EPF du Bas-Rhin***

Le maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2009, le conseil municipal avait sollicité l'EPF du Bas-Rhin pour assurer le portage de l'acquisition de diverses parcelles à proximité de la voie de chemin de fer pour une surface totale de 56,73 ares permettant de réaliser à terme un parking supplémentaire.

Cette convention vient à terme le 1<sup>er</sup> août 2014. Toutefois, la réalisation de ce parking ne pouvant pas intervenir avant 2015, il est proposé de solliciter la prolongation du portage pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2015

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications du maire,

vu la convention de portage foncier conclue, en date du 29 avril 2010, entre l'EPF du Bas-Rhin et la ville de Benfeld, pour une durée de quatre ans et portant sur trois parcelles cadastrées sur le ban de la commune section AL, n° 132, 312 et 315 acquises le 2 août 2010 et le 26 septembre 2011 par l'EPF du Bas-Rhin,

vu l'arrivée du terme du portage au 1<sup>er</sup> août 2014,

considérant que l'aménagement prévu sur le terrain, objet du portage, ne pourra pas se réaliser avant fin 2015,

### **décide**

**de demander** à l'EPF du Bas-Rhin de prolonger le portage des biens (section AL n° 132, 312 et 315) d'une contenance totale de 56,73 ares, pour une nouvelle durée d'un an, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2015, date à laquelle la commune s'engage à racheter les biens à l'EPF du Bas-Rhin

**d'approuver** les dispositions du projet d'avenant n° 1 à la convention pour portage foncier, ci-annexé

**d'autoriser** le maire à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin

### **adopté à l'unanimité**

## **6) Centre de Gestion du Bas-Rhin : affiliation volontaire**

Monsieur Xavier HUMLER informe l'assemblée que le Centre de Gestion a été sollicité par le Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace du Nord à Haguenau pour une affiliation volontaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, « *il peut être fait opposition à cette demande par les 2/3 des collectivités et établissements déjà affiliés, représentant au moins le 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 de ces collectivités et établissements représentant au moins les 2/3 des fonctionnaires concernés* »

Il appartient à l'assemblée de faire connaître son éventuelle opposition à cette demande d'affiliation avant le 31 décembre.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Xavier HUMLER, conseiller municipal,

### **émet**

un avis favorable à l'affiliation du Syndicat Mixte du SCOT de l'Alsace du Nord à Haguenau au Centre de Gestion du Bas-Rhin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### **adopté à l'unanimité**

## 7) RAPPORT DES COMMISSIONS

Madame Mona PAJOLE informe les conseillers des décisions prises lors de la dernière commission administrative du CCAS, notamment pour ce qui concerne les secours d'urgence alloués, les dons acceptés et les nouvelles redevances applicables à la RPA pour l'année 2014. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la collecte de denrées pour la Banque Alimentaire qui a permis de collecter près de 7,3 tonnes de produits. Elle donne également des informations sur le nombre de bénéficiaires des distributions qui ont repris en septembre à raison de 2 fois par mois.

Madame Anny DELVALLEZ informe que la mare aux batraciens et les aménagements des abords ont été réalisés.

Monsieur Louis ZOBÈIDE fait le compte-rendu de la dernière réunion de la commission des travaux et de la sécurité du 21 novembre 2013, lors de laquelle ont notamment été abordés les problèmes liés au stationnement anarchique près de l'ancien Restaurant de la gare, où un dispositif technique sera mis en place, de l'indiscipline des automobilistes et de la circulation anarchique, notamment le non-respect des règles instaurées dans la rue de Luxembourg, aux abords du collège

Des actions de prévention seront encore proposées avant de passer à la répression

Le recrutement d'un ASVP dans le cadre d'un contrat d'avenir est en cours.

Les travaux d'aménagement de l'avenue de la gare ont fait l'objet d'une réception le 15 novembre

Des panneaux « impasse » seront mis en place à l'entrée des rues des Teinturiers et des Tisserands.

Mme Candide LOTT remercie les conseillers et toutes les personnes qui ont permis la réussite de la fête de Noël des aînés le 1<sup>er</sup> décembre. La distribution des cadeaux aux aînés résidant en maison de retraite ou milieu hospitalier sera effectuée le 21 décembre

Elle donne également les nouveaux horaires proposés à la rentrée dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, suite aux différentes réunions avec les enseignants, les parents d'élèves... sur la base de 9 demi-journées de cours aux horaires suivants : de 8h00 à 8h15 le matin, pause méridienne de 2h, fin des cours à 15h15 et cours le mercredi matin de 8h00 à 11h00. Des réunions sont encore prévues pour les arrêter modalités de fonctionnement

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h40 en souhaitant à chacun une bonne entrée dans la période de Noël et d'agréables fêtes de fins d'année